



RÉFÉRENTIEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO FUB

Champs d'action	Les critères et exigences	obligatoire (O) ou facultatif (F)
 1 Pilotage & Stratégie 7 critères répartis en 10 exigences : 3 obligatoires 7 facultatives	1.1 Gouvernance	
	1.1.1 Nomination d'une personne référente vélo sur le site	O
	1.1.2 Développement d'une stratégie mobilité vélo (4 étapes)	
	a Réalisation d'un diagnostic mobilité axé sur le vélo	O
	b Elaboration d'un plan d'actions pro-vélo sur 3 ans avec bilan et mise à jour annuels	O
	c Suivi d'indicateurs pertinents sur l'usage du vélo	F
	d Attribution d'un budget	F
	1.1.3 Détermination d'un objectif ambitieux de part modale vélo	F
	1.1.4 Engagement de la direction en matière de mobilité vélo	F
	1.2 Pouvoir d'influence	
	1.2.1 Communication externe pro-vélo	F
	1.2.2 Pratiques d'achats pro-vélo	F
	1.2.3 Plaidoyer pro-vélo auprès des parties prenantes externes	F

Champs d'action	Les critères et exigences	obligatoire (O) ou facultatif (F)
-----------------	---------------------------	---

2.1 Information / Sensibilisation

2.1.1 Centralisation des informations pro vélo dans un guide accessible

- | | | |
|----------|---|----------|
| a | Existence d'un support ou guide | F |
| b | Qualité et exhaustivité du contenu du guide | F |

2.1.2. Communications sur la mobilité vélo

- | | | |
|----------|---|----------|
| a | Communication au personnel | O |
| b | Information systématique des nouvelles personnes devant venir sur le site | F |

2.1.3. Accompagnement personnalisé vers le report modal

- | | | |
|----------|--|----------|
| a | Sensibilisation sur l'intermodalité ou le report modal | F |
| b | Conseil personnalisé ou en petit groupe | F |



2

Communication & Motivation

12 critères répartis en 18 exigences (dont 4 spécifiques à certaines activités) :

3 obligatoires

16 facultatives

2.2 Motivation des collaborateurs et collaboratrices

2.2.1. Création d'une communauté pro-vélo

F

2.2.2. Existence du forfait mobilités durables (FMD)

- | | | |
|----------|--|-----------|
| a | Forfait en place pour la mobilité vélo | F* |
| b | Facilité des conditions d'accès | F |
| c | Modalités de versement définies | F |

2.2.3. Proposition d'aides financières complémentaires au FMD

F

2.3 Motivation du public accueilli / de la clientèle reçue (selon l'activité de l'organisation audité(e))

2.3.1. Existence d'informations pertinentes incitant à venir à vélo

F

2.3.2. Proposition d'incitations financières à l'utilisation du vélo (ex : pour les commerces, les restaurants, les hébergements touristiques...)

F

2.3.3. Possibilité d'un stationnement vélo pour accueillir les publics / la clientèle

F

2.3.4. Présence d'outils de maintenance et/ou de matériel

F

2.4 Événement

2.4.1. Organisation d'activités régulières en lien avec la mobilité vélo

F

2.4.2. Participation à un défi mobilité

- | | | |
|----------|--------------------------------------|----------|
| a | Organisation d'un défi mobilité | F |
| b | Communication amont et bilan du défi | F |

* La pondération de ce critère sera valorisée pour inciter les employeurs à mettre en place le FMD

Champs d'action	Les critères et exigences	obligatoire (O) ou facultatif (F)	
 <p>3</p> <p>Services</p> <p>4 critères répartis en 7 exigences :</p> <p>1 obligatoire</p> <p>6 facultatives</p>	<p>3.1 Maintenance - Réparation</p> <p>3.1.1. Existence d'outils et d'un espace dédié à la maintenance des vélos</p> <p>a Mise à disposition d'outils</p> <p>b Présence d'un espace dédié à la réparation / maintenance</p> <p>3.1.2. Intervention de prestataires pour entretien ou réparation vélo</p> <p>a Intervention régulière d'un organisme prestataire</p> <p>b Capacité d'intervention en adéquation avec le nombre de cyclistes réguliers</p>	<p>F</p> <p>F</p> <p>O</p> <p>F</p>	
	<p>3.2 Flotte et essai de vélos</p> <p>3.2.1. Mise à disposition de vélos</p> <p>a Mise à disposition de vélos avec maintenance</p> <p>b Définition des types de déplacements autorisés</p> <p>3.2.2. Organisation d'essais de vélos et d'équipements</p>	<p>F</p> <p>F</p> <p>F</p>	
	<p>4</p>  <p>Sécurité</p> <p>3 critères répartis en 3 exigences :</p> <p>2 obligatoire</p> <p>1 facultatives</p>	<p>4</p> <p>4.1 Accompagnement/formation/sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo par un prestataire externe</p> <p>4.2 Distribution gratuite d'un kit sécurité</p> <p>4.3 Analyse des risques et des accidents</p>	<p>O</p> <p>F</p> <p>O</p>
		<p>5.1 Stationnement vélo</p> <p>5.1.1 Présence d'un espace de stationnement</p> <p>5.1.2 Qualité et confort du matériel de stationnement vélo</p> <p>5.1.3 Capacité de stationnement vélo</p> <p>5.1.4 Proposition de places de stationnement aux organisations voisines</p>	<p>O</p> <p>F</p> <p>F</p> <p>F</p>
		<p>5.2 Accès au stationnement vélo</p> <p>5.2.1 Conception de cheminements vélos sécurisés et confortables sur site</p>	<p>F</p>
	<p>5</p>  <p>Équipements</p> <p>8 critères répartis en 8 exigences :</p> <p>1 obligatoire</p> <p>7 facultatives</p>	<p>5.3 Equipements de confort</p> <p>5.3.1. Vestiaires</p> <p>5.3.2. Casiers, espaces de rangement et autres équipements</p> <p>5.3.3. Douches</p>	<p>F</p> <p>F</p> <p>F</p>